

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS-DE-CALAIS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE ET LA REGION HAUTS-DE-FRANCE PARTENAIRES DE POUR LA RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE D'ARC INTERNATIONAL DE BLARINGHEM

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE BAUDELET ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT SUR CE SITE D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE CREATRICE D'EMPLOIS

En partenariat avec la CCFI et la Région Hauts-de-France, l'EPF a lancé un appel à projets ayant pour objet la cession de plusieurs lots de cette zone en vue d'y développer de nouvelles activités économiques. L'entreprise Baudelet Environnement a été choisie pour y développer une activité économique créatrice d'emplois.



Après avoir facilité le plan de reprise d'Arc International en accompagnant le compactage de son outil de production, l'EPF a engagé la transformation du site de Blaringhem qui va devenir un nouveau pôle d'activités économiques.

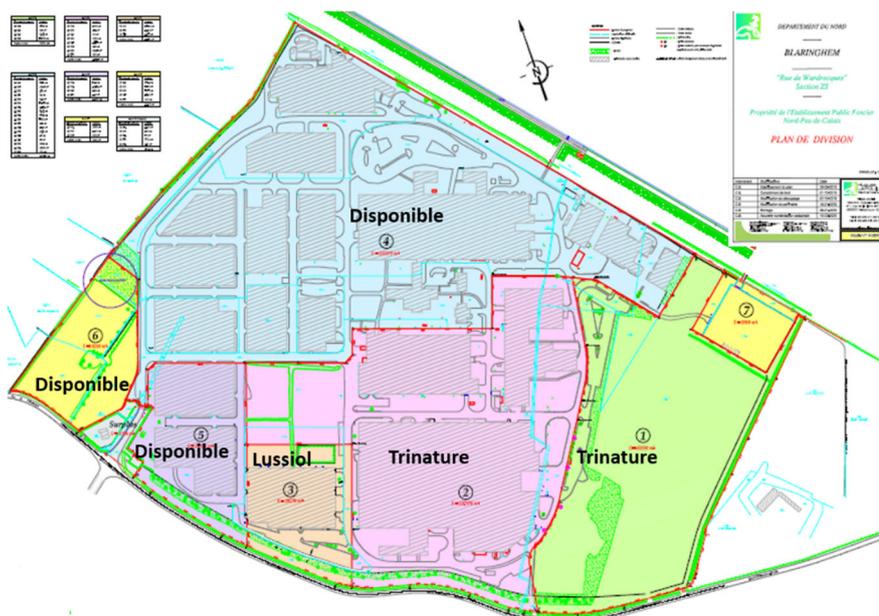
En 2015, pour faciliter le rachat d'Arc International par le groupe américain PHP, l'EPF NPdC a acquis, en partenariat avec la CCFI et la Région Hauts-de-France le site de Blaringhem. L'Etat et la Région Nord-Pas de Calais avaient sollicité l'intervention de l'EPF sur ce site pour qu'il assure le **portage foncier de la zone** au titre de **l'accompagnement des grands projets économiques d'intérêt régional voire national**. L'acquisition de cet ensemble immobilier industriel d'un peu plus de **40 hectares** comprenant 14 hectares de bâtiments pour **26 millions d'euros** était alors l'une des conditions pour que le repreneur américain s'engage. Indirectement, par son intervention, l'EPF a donc permis d'éviter le redressement judiciaire pour Arc International.

Depuis lors, en lien avec la CCFI, il a assumé la gestion de ce **site complexe**, qui se transforme petit à petit en une véritable nouvelle zone d'activités.

Contacts Presse :

EPF : Aurélie Minguet-Ammeux, responsable du service communication - 07 57 48 51 75 - a.minguet@epf-npdc.fr

CCFI : Sabine Rodriguez- Derlyn - 03 74 54 00 13 - srodriguez@cc-flandreinterieure.fr



L'EPF engage aujourd'hui les travaux de déconstruction de 4 bâtiments pour libérer une emprise sur laquelle la société Trinature va pouvoir développer son outil de production. **L'opération de travaux sera intégralement financée par l'EPF, son coût est estimé à plus de 3,4 M€ TTC.**

La CCFI a, quant à elle, octroyé une subvention de 200 000 euros afin de soutenir ce projet d'implantation de Trinature qui conforte le savoir-faire industriel du territoire dans l'agro-alimentaire.

L'accueil de nouvelles activités sur le site démontre que l'on peut concilier développement économique, création d'emplois et préservation de la ressource foncière.

En février 2021, en lien avec la CCFI et la Région, l'EPF NPdC a lancé un appel à projets à destination d'entreprises désireuses de s'installer sur le site. **L'offre de l'entreprise Baudalet Environnement a été retenue**, avec une composante agro-alimentaire cohérente avec la vocation principale de cette nouvelle zone d'activités.



Le projet prévoit **l'implantation d'une chaudière biomasse** (qui pourra alimenter une grande partie du site voire au-delà), **de serres** ainsi qu'**une unité de recyclage innovant de bâches plastiques issues de l'industrie agroalimentaire.**

Ce projet devrait contribuer à la **création de 70 emplois directs et 30 indirects**, une bonne nouvelle pour le développement du territoire !

Avec cette opération, l'EPF concrétise l'une des actions de son plan de relance économique voté en juin 2020. Elle illustre le rôle essentiel que peut jouer un EPF aux côtés des collectivités pour faciliter le développement économique et soutenir l'emploi, tout en évitant l'artificialisation des sols. La preuve par l'exemple que développement et sobriété foncière ne sont pas incompatibles.

Contacts Presse :

EPF : Aurélie Minguet-Ammeux, responsable du service communication - 07 57 48 51 75 - a.minguet@epf-npdC.fr

CCFI : Sabine Rodriguez- Derlyn - 03 74 54 00 13 - srodriguez@cc-flandreinterieure.fr

Cet objectif partenarial est **conduit en préservant l'activité agricole identifiée comme une filière prioritaire pour la Flandre Intérieure**. Les politiques d'aménagement menées dans le cadre du PLUI visent à **maintenir l'équilibre rural/urbain**, en préservant les espaces agricoles et en assurant l'insertion des projets urbains dans leur environnement rural. Le renouvellement urbain (tel que sur le site de la zone industrielle rue de Wardrecques à Blaringhem), la densification des centres bourgs et l'intégration paysagère des bâtiments participent à préserver cet équilibre précieux.

A travers ce projet, la CCFI s'engage dans une démarche de revitalisation économique en participant à la requalification d'une ancienne friche industrielle. La CCFI se félicite de ce que le projet retenu allie requalification paysagère et qualité architecturale de la réhabilitation des bâtiments existants, revalorisation énergétique et recyclage de matières issues du secteur agroalimentaire ainsi que le développement d'activités agroalimentaires innovantes. La démarche **pourvoyeuse d'emplois grâce au développement de la société lauréate, déjà fortement ancrée en Flandre Intérieure**, vient compléter la haute qualité du projet.

De plus, en accord avec sa politique d'engagement dans les transitions, **la CCFI promeut ici un aménagement plus durable de son territoire.** La reconversion de l'ancien site d'Arc International et l'accueil d'entreprises favorisant l'économie locale, circulaire, durable, concourent à **la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle.**

A propos de la CCFI

Fort de sa localisation entre Lille, Dunkerque et Saint-Omer, le territoire de la CCFI se distingue notamment par son tissu d'entreprises agro-alimentaires. En matière de développement économique, l'intercommunalité, créée en 2014, intervient dans la création, l'aménagement, la gestion et la commercialisation des parcs d'activités d'intérêt communautaire, l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'urbanisme, et le soutien financier à la création et au développement des entreprises.

A ce jour, 90 hectares de foncier sont consacrés au développement économique. D'ici à 2030, ce sont 100 hectares supplémentaires qui vont être aménagés pour permettre l'implantation et le développement de nouvelles entreprises.

A propos de l'EPF Nord-Pas de Calais

Créé en 1990 par l'Etat, l'Etablissement Public Foncier est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), qui accompagne les collectivités désireuses de maîtriser leur foncier et de recycler leurs espaces dégradés. Présent dès les prémices du plan d'aménagement de la collectivité, l'EPF acquiert, requalifie, gère puis cède à la collectivité ou à un aménageur un foncier exploitable pour mener à bien le projet.

Contacts Presse :

EPF : Aurélie Minguet-Ammeux, responsable du service communication - 07 57 48 51 75 - a.minguet@epf-npdc.fr

CCFI : Sabine Rodriguez- Derlyn - 03 74 54 00 13 - srodriguez@cc-flandreinterieure.fr